



**TERMES DE REFERENCES POUR LA SELECTION
D'UN CABINET D'AUDIT
AUDIT FINANCIER DE L'ASSOCIATION OIREN
*NIAMEY - NIGER***

FEVRIER 2024



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'AUDIT

L'OIREN est constituée de 80 organisations non gouvernementales internationales présentes au Niger et qui interviennent dans différents domaines en appui aux populations les plus vulnérables, en coordination et collaboration avec le Gouvernement autant sur les projets et programmes de développement que dans l'action humanitaire.

L'OIREN s'est particulièrement investi dans le renforcement de capacités des membres surtout sur les textes et loi du pays, ainsi que leur respect pour mieux exercer leurs actions d'aide au Niger.

Par arrêté n°0064/MDC/AT/SG/DGDRL/DONGAD du 26 novembre 2019, les organisations non gouvernementales et associations de développement nationales et étrangères, autorisées à exercer leurs activités au Niger sont tenues de publier au Journal officiel, leurs états financiers avec ventilation en recettes et en dépenses au plus tard le 31 mars. En application de cet arrêté et dans le but de faciliter ce travail, un modèle unique dédié à cet effet a été partagé aux ONG/AD à travers la lettre n°136/MDC/AT/SG/DGDRL/DONGAD du Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire. Ce modèle élaboré doit enregistrer les informations financières d'OIREN qui devront être certifier par un cabinet ayant effectué l'audit afin de la publication au Journal Officiel.

OIREN souhaite engager un cabinet d'audit établi au Niger pour procéder à un audit financier de ses comptes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Il certifiera les comptes d'OIREN pour être publié au journal officiel au plus tard le 31 mars 2024 conformément aux dispositions légales.

II. OBJECTIFS DE L'AUDIT

L'objectif de l'audit est d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière de l'organisation et notamment sur les dépenses effectuées à partir des fonds reçus dans les comptes considérés, au regard :

- de la gestion administrative, comptable et financière ;
- du respect des procédures prévues pour la mise en œuvre des activités
- de l'existence de l'effectivité d'un système de contrôle adéquat ; etc.

III. RESULTATS ATTENDUS

- Le vérificateur soumet une note d'Audit, qui doit contenir les conclusions de l'audit faites pendant le processus de vérification et l'examen du système de gestion et de contrôle interne de projet. Il doit faire des recommandations pour corriger les faiblesses identifiées.
- Le vérificateur certifiera les comptes d'OIREN, élaborera et certifiera le rapport financier à publier dans le journal officiel ;

Le rapport doit être rédigé en français, et présenté à OIREN, en 3 exemplaires et une (1) copie numérique pour transmission au Bureau Exécutif de l'OIREN.

Le travail de vérification sur place débutera le **11 mars 2024 et se terminera le 13 mars 2024**

IV. PROPOSITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES

L'Auditeur sélectionné devra soumettre une proposition technique et financière au client :

A. La proposition technique devra indiquer :

- Les expériences antérieures similaires



OIREN

ONG INTERNATIONALES REPRESENTÉES AU NIGER

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit,
- Le chronogramme d'exécution de l'audit,
- Le personnel clé prévu (expérience et CV)
- Des attestations justifiant de la régularité de la situation fiscale (de la DGI) et sociale (de la CNPS) du Cabinet d'audit.

B. La proposition financière devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en FCFA,
- Les modalités de paiement.

C. Le profil du consultant ou du cabinet.

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé ayant une expérience minimum de plus de sept ans,
- Le Cabinet de mission d'audit devra avoir une bonne connaissance des procédures en matière de gestion financière des ONG locales et internationales.

L'original de la proposition (technique et financière) doit être rédigé et transmis à OIREN.

Date limite de soumission des offres : Les offres devront parvenir sous format électronique avant **le 4 mars 2024** à l'adresse suivante : coordonnateur.oirengdci@gmail.com